

Pack services flottes automobiles

L'Auxiliaire vous accompagne dans la mise en place
d'une politique de prévention efficace et dans la
transition de votre flotte professionnelle.



l'AuxiliaireBTP
L'assurance toujours à votre hauteur

RISQUE ROUTIER : CHIFFRES & CONSÉQUENCES

La 1ère cause de mortalité au travail

Bien que les accidents de la route ne représentent « que » 12,3% des accidents liés au travail, ces derniers figurent bien parmi les accidents les plus graves et comptent pour **35%* des accidents du travail mortels**.

Ces accidents ont des conséquences non négligeables sur l'organisation des entreprises : ils représentent à eux seuls **5 millions de journées d'arrêt de travail** cumulées chaque année soit près de 18 000 salariés arrêtés pour une année complète ! A noter qu'un arrêt de travail lié à un accident de la route a une durée moyenne de 89 jours.

* Ministère du Travail, février 2023

Le risque routier, coûts directs et indirects

Si le risque routier professionnel est un **risque majeur** qu'il convient d'appréhender avec attention dans les organisations, c'est en raison des **conséquences graves** qu'il peut provoquer sur le plan humain mais aussi des **coûts importants** qu'il génère pour l'entreprise.

La multiplication des sinistres peut, en effet, avoir des **conséquences économiques directes et indirectes importantes** pour une entreprise risquant de mettre en péril son équilibre et sa trésorerie.

Les coûts directs

- Les frais de prise en charge de la victime éventuelle ;
- Le règlement des indemnités journalières ;
- Les rentes payées par le biais des cotisations à l'Assurance Maladie ;
- Le coût des franchises restant à la charge de l'assuré auprès de son assureur ;
- Les éventuels coûts de réparation des véhicules ou des engins si ces derniers ne sont pas pris en charge par l'assurance souscrite ou si ceux-ci sont inférieurs au montant de la franchise ;
- Les pertes et détériorations de matériaux et de matériels transportés et pouvant être endommagés lors de l'accident.

Les coûts indirects

- Les coûts de remplacement éventuel du salarié accidenté ;
- La nécessité de recourir à des heures supplémentaires ;
- L'employabilité d'un salarié sanctionné par un retrait de permis de conduire ;
- Les frais de location éventuelle d'un véhicule pour remplacer celui immobilisé par une réparation ;
- Le versement des indemnités de rupture d'un possible contrat de leasing en cas de véhicule détruit ;
- La désorganisation des plannings pouvant entraîner des retards de livraison et engendrant une perte de chiffre d'affaires et une insatisfaction des clients ;
- L'augmentation des primes d'assurance ou des franchises.





Quels enjeux
pour la
prévention du
risque routier en
entreprise ?

Le risque routier, une obligation de l'employeur

Pour une entreprise, mettre en place des actions de prévention et limiter la sinistralité liée au risque routier est un axe de travail essentiel.

En effet, et **quel que soit le nombre de véhicules constituant le parc automobile** de l'entreprise, la prévention du risque routier représente un effort nécessaire, notamment vis-à-vis de l'**obligation de sécurité et de santé de l'employeur**.

À noter que le chef d'entreprise peut potentiellement s'exposer à des poursuites pénales sur le fondement de la **faute inexcusable de l'employeur** en cas, par exemple, de négligence au titre de la prévention du risque routier dans son organisation.

Il convient de spécifier que la prévention automobile fait partie intégrante des obligations d'une entreprise sur le plan de la **gestion de ses ressources humaines**. Elle est ainsi obligatoire au titre du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** et doit faire l'objet d'une démarche pérenne.

Agir en faveur d'une meilleure prévention des risques de la route aura par la même occasion pour conséquence de **valoriser votre marque employeur** et bénéficiera à la politique qualité de votre entreprise.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

Améliorez votre niveau global de sécurité
et accélérez l'électrification de votre flotte



Atelier de
prévention

1



Application
conduite
connectée

2



Coaching
personnalisé

3



Diagnostic
et gestion de
vos flottes
électriques

4

Les services et l'innovation par L'Auxiliaire

Marquer notre engagement à vos côtés, c'est aussi vous accompagner au quotidien au-delà de vos contrats d'assurance par une offre de services innovants, notamment en lien avec la prévention de vos risques.

Acteur de l'innovation par le terrain, nous œuvrons chaque jour pour vous proposer des solutions nouvelles et ainsi vous épauler dans vos défis du quotidien et de demain. Ensemble, redéfinissons l'expérience sociétaire !



Atelier de prévention

Notre expert se déplace dans votre entreprise pour sensibiliser vos collaborateurs

✓ FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DU RISQUE

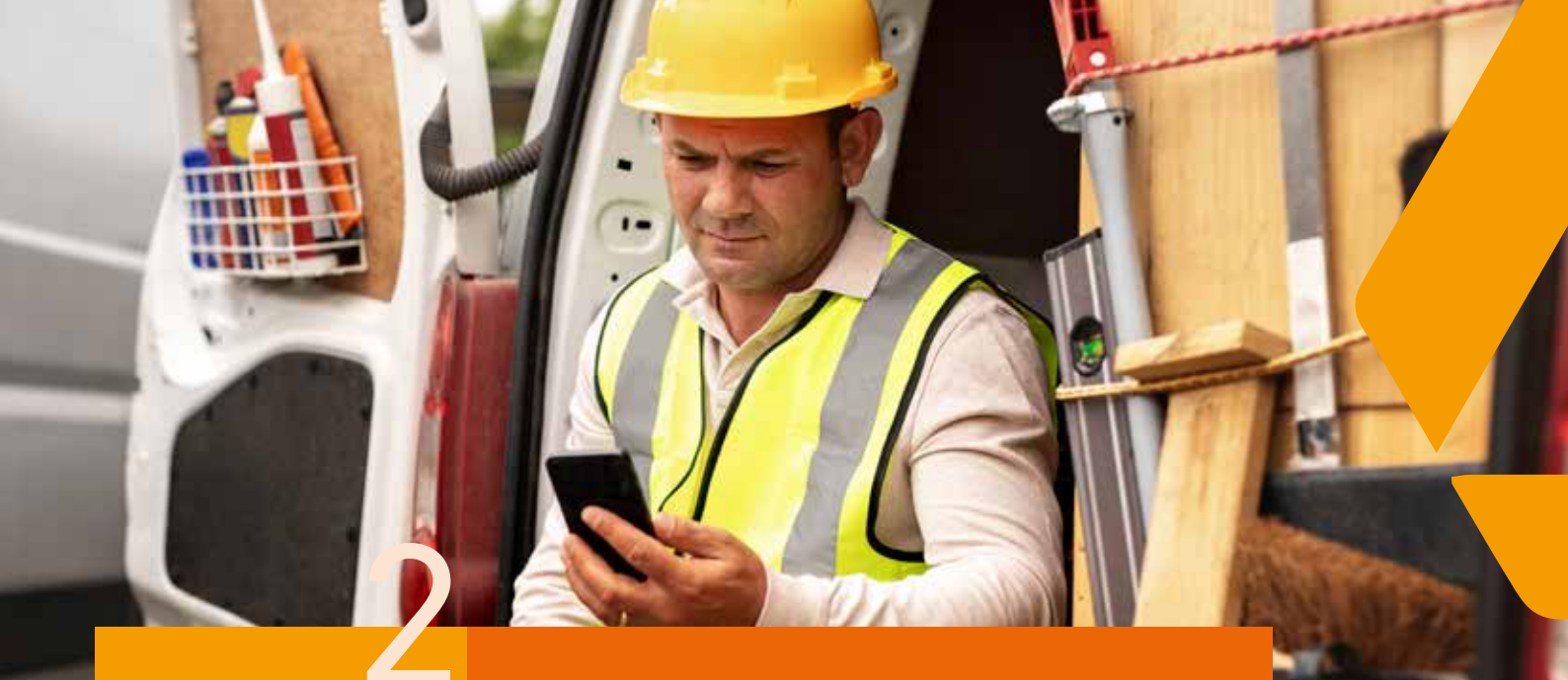
Nous vous accompagnons pour **développer au sein de votre entreprise une culture de la prévention routière** et nous abordons lors de cet atelier les risques principaux (usage du smartphone au volant, addictions...).

✓ PILOTAGE DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE FLOTTE

Nous vous aidons à **mieux piloter votre contrat d'assurance flottes**, notamment par des rappels de bonnes pratiques en matière de remplissage des constats amiables et de fonctionnement des franchises.

✓ RAPPEL DES DÉMARCHES ESSENTIELLES

Nous rappelons les démarches nécessaires à réaliser en cas de sinistre et les différents interlocuteurs à votre disposition.



2

Application conduite connectée

Engagez dans la durée vos collaborateurs dans une démarche de prévention

✓ MESUREZ LES RÉSULTATS DE VOTRE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Améliorez les comportements routiers de vos conducteurs en mesurant l'évolution de leurs **scores de sécurité** (accélérations et freinages brusques, seuils d'adhérence, contexte routier...) et de **distraction** (usage du smartphone au volant). En tant qu'administrateur de votre équipe entreprise, vous avez accès à des **rapports et bilans de conduite** pour piloter votre performance globale.

✓ RÉDUISEZ L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE VOTRE FLOTTE

Réduisez l'impact carbone de votre entreprise et vos **consommations de carburant** grâce au suivi du score d'éco-conduite de vos différents conducteurs.

✓ UN OUTIL DE COHÉSION D'ÉQUIPE ET DE FORMATION CONTINUE

Engagez vos collaborateurs par la mise en place de leviers d'incitation tels que des **challenges de conduite** et gardez le contact avec vos conducteurs grâce au **système de messagerie interne** à l'application. Un outil de formation supplémentaire : suite à certains événements de conduite, les conducteurs reçoivent des **messages de coaching automatiques** depuis l'application.

✓ UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE ET SIMPLE D'UTILISATION

L'Auxiliaire est partenaire de DriveQuant, un **acteur innovant** dans les services connectés pour l'assurance auto. Basée sur la télématique smartphone, l'application de conduite connectée proposée par L'Auxiliaire est simple à installer et à mettre à jour et ne requiert **aucun boîtier à installer** ni logistique particulière.



2

Application conduite connectée

“ L'application connectée proposée par L'Auxiliaire est totalement compatible avec le respect de la vie privée et le RGPD. Nous avons pris soin de sélectionner un partenaire basé en France proposant un outil garantissant la confidentialité des données et permettant de désactiver la géolocalisation des trajets pour ne garder que les scores à mesurer. Par ailleurs, l'utilisation de l'application permet de réduire jusqu'à 30% les événements de conduite à risque, de 50% l'utilisation du téléphone au volant et de 10% la consommation de carburant. ”



3

Coaching personnalisé

Une journée dédiée au perfectionnement et au conseil de 12 de vos collaborateurs

✓ UN AUDIT DE CONDUITE PERSONNALISÉ

Une **formation individuelle et sur-mesure** pour réduire la sinistralité des conducteurs que vous avez identifiés ou pour l'ensemble de vos équipes. L'audit de conduite permet au conducteur d'avoir un **bilan personnel précis** et de connaître ses axes d'amélioration.

✓ UNE FORMATION PRATIQUE SUR DIFFÉRENTS TERRAINS

Une session dédiée à l'identification des **mauvaises habitudes de conduite** et au réapprentissage des bases de la conduite sécuritaire, adaptée à l'environnement de conduite habituel.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LE VERDISSEMENT DES FLOTTES

La décarbonation des mobilités, un enjeu majeur porté par la réglementation

La **Loi d'Orientation des Mobilités** (LOM), publiée en décembre 2019 au Journal Officiel, fixe des ambitions majeures en matière de **transformation des mobilités**. En favorisant les modes de transport plus durables tels que le covoiturage, les transports en commun, ou encore les véhicules électriques, la LOM incite les entreprises à **réduire leur empreinte carbone**. Elle prévoit par exemple des incitations fiscales pour encourager l'acquisition de véhicules propres telles que des exonérations de taxe sur les véhicules de société pour les véhicules à faibles émissions.

La LOM a également un impact sur la gestion des flottes d'entreprise. Les entreprises sont désormais tenues de suivre de près les émissions de CO² de leurs véhicules et de mettre en place des mesures visant à les réduire. Elle incite également à mieux former les conducteurs et à les sensibiliser à la conduite responsable et aux enjeux de sécurité routière. Mais elle impose également des **quotas de véhicules à faible émission** au sein des parcs comptant **plus de 100 véhicules**. Dès lors, les flottes d'entreprises privées devront désormais, lors d'un renouvellement partiel ou total, intégrer un pourcentage croissant de véhicules à faible émission de CO² soit 60g/km. Concrètement, nous parlons de **10% depuis le 1^{er} janvier 2022, puis 20% dès le 1^{er} janvier 2024, 40% en 2027 et 40% en 2030 !**

En somme, la loi LOM transforme la manière dont les entreprises gèrent leurs flottes de véhicules, en les incitant à adopter des pratiques **plus respectueuses de l'environnement, plus efficaces et plus sécuritaires**.

Piloter sa flotte pour réduire ses émissions

Les solutions de **gestion de flotte** basées sur l'analyse de données sont une des clés qui permettent aux entreprises de **mieux maîtriser leur parc** et d'optimiser l'utilisation faite de leurs véhicules.

Elles permettent notamment de surveiller en temps réel la consommation de carburant, de faire de la maintenance préventive, de **réduire les coûts d'exploitation et les kilomètres superflus**.

Elles encouragent également les conducteurs à adopter des pratiques d'éco-conduite améliorant de fait l'**impact environnemental** de la flotte et la **sécurité** de ses collaborateurs.





4

Diagnostic et gestion de vos flottes électriques

Analysez l'usage de vos véhicules et accélérez la transition de votre flotte vers l'électrique ou l'hybride

✓ ANALYSEZ ET ÉLECTRIFIEZ VOS VÉHICULES

Grâce à la solution de notre partenaire, nous vous aidons à **accélérer la transition énergétique de votre flotte** en diagnostiquant son usage.

Après 6 mois d'utilisation, vous avez accès aux indicateurs d'aide à la décision (utilisations de vos conducteurs en fonction du type de trajet et du kilométrage parcouru) afin d'identifier les véhicules éligibles à passer à un modèle électrique ou hybride rechargeable.

✓ GÉREZ VOS VÉHICULES ÉLECTRIQUES FACILEMENT

La solution de notre partenaire vous permet de **visualiser les données réelles issues de vos véhicules électriques** concernant la consommation de vos batteries, les niveaux de charges et l'autonomie restante de vos véhicules électriques, l'historique des recharges de tous vos véhicules électriques & hybrides, ce afin de limiter les pratiques néfastes à la longévité de la batterie (utilisation de bornes fast charges, charges incomplètes...).

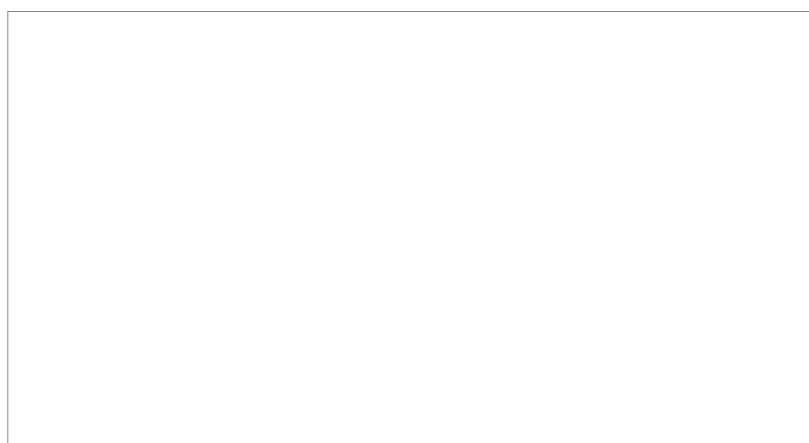
✓ UNE APPLICATION DE RECHERCHE DE BORNES

Grâce à l'application développée par notre partenaire, **vos conducteurs localisent facilement, directement sur leur smartphone, les bornes de recharge** de véhicules électriques & hybrides en fonction de leur puissance et du connecteur du véhicule.



www.auxiliaire.fr

L'Auxiliaire, votre partenaire assureur du BTP



L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA

20, rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 // Siren 775649056 - Code APE 6512Z

www.auxiliaire.fr - Tél : 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr